

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20230126-20230105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Délibération N°20230105

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Semur en Vallon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
18 janvier 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage
18 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 37

Votants : 41

Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Mme GERMAIN Martine

Mme JUMERT Annie donne pouvoir à PRIEUR Sergine

Mme BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DE SAINT CALAIS PROJET DE SANTE DE L'ANTENNE DE BESSE SUR BRAVE

Vu les articles L.6323-1-11, D.6323-8 et D.6323-9 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Vu l'engagement de conformité daté du 20 décembre 2022 et signé par Monsieur Michel LEROY, reçu à l'Agence Régionale de santé ARS Pays de la Loire le 21 décembre 2022,

Monsieur le Président présente le projet de santé de l'Antenne du Centre Intercommunal de santé de Saint Calais, basée à Bessé sur Braye, validé par l'ARS le 29 décembre 2022 et réceptionné par la CC-VBA le 23 janvier 2023. Un médecin y sera salarié sur un temps partiel.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le projet de Santé de l'Antenne de Bessé sur Braye, tel qu'il figure en annexe jointe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 janvier 2023

Le Président,
Michel LEROY


**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS